
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : contact@mairie-rosporden.fr

TABLE DES MATIERES

PARTIE A	PRÉAMBULE.....	3
PARTIE B	BILAN DES PRINCIPALES ORIENTATIONS CONTENUES DANS LE DOB 2021	5
	I. BILAN 2021 DES ORIENTATIONS DECOULANT D'OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES	5
	II.BILAN 2021 DES ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA COMMUNE	8
PARTIE C	ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 : ELEMENTS REGLEMENTAIRES.....	14
	I. ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES.....	14
	1.1 ÉVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DES DÉPENSES ET DES RECETTES	14
	1.2 HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET (CONCOURS FINANCIERS, FISCALITÉ, TARIFICATION, SUBVENTIONS)	18
	1.3 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RELATIVES AUX RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LA COMMUNE ET CCA	21
	1.4 ENGAGEMENTS PLURIANNUELS (PPI)	22
	1.5 DETTE.....	22
	1.6 PERSONNEL.....	25
	1.7 L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT, EXPRIMÉES EN VALEUR, EN COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	29
	II.ORIENTATIONS BUDGETAIRES SPÉCIFIQUES A LA COMMUNE	30
	2.1 AFFIRMER LES POLITIQUES EDUCATIVES MUNICIPALES TOUT EN L'INSCRIVANT DANS LE NOUVEAU DISPOSITIF DU CONVENTION TERRITORIALE DE GESTION.....	30
	2.2 POURSUIVRE LA POLITIQUE DE RENOVATION ET DE PRESERVATION DU PATRIMOINE BATI	30
	2.3 POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'EFFICIENCE DE LA COMMUNE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT & DE CADRE DE VIE	31
	2.4 PETITE VILLE DE DEMAIN ET ACTIONS CŒUR DE VILLE : AMENAGER ET DEVELOPPER LA VILLE DE DEMAIN	32

PARTIE A PRÉAMBULE

Les articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992 ont étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982).

L'ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRE a modifié L'ARTICLE L. 2312-1 DU CGCT relatif au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

L'ARTICLE L. 2312-1 du CGCT reprend cette disposition : « *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.* »

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à L'ARTICLE L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces mesures imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur sa structure et la gestion de la dette.

LE DÉCRET NUMÉRO 2016-841 DU 24 JUIN 2016 est venu préciser les dispositions D'ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRE en introduisant un article D. 2312-3 du CGCT indiquant que :

« A.- *Le rapport prévu à L'ARTICLE L. 2312-1 comporte les informations suivantes :*

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B.- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de L'ARTICLE L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° À la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° À la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de L'ARTICLE 33 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C.- Le rapport prévu à L'ARTICLE L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

LA LOI N° 2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a ajouté dans son article 13 de nouvelles obligations aux collectivités dans le cadre de la présentation des orientations budgétaires puisque désormais celles-ci doivent présenter des objectifs concernant :

« 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette »

CETTE PRÉSENTATION DOIT COUVRIR LA PÉRIODE 2020 -2022.

La loi rappelle, par ailleurs, que « l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales [...] correspond à un taux de croissance annuel de 1,2% appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant. »

À noter que la notion de « périmètre constant » prise en compte pour évaluer les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement est particulièrement importante pour la commune de Rosporden. En effet, les dépenses réelles ont connu de nombreuses modifications liées :

- À la suppression des budgets annexes en 2017 et 2018 et l'intégration des dépenses et recettes dans le budget général de la commune (désormais budget unique).
- Au transfert de compétences vers CCA qui entraîne la fin des inscriptions budgétaires des dépenses et recettes nécessaires à l'exercice des compétences dans le budget communal.
- À la municipalisation, au 1^{er} Septembre 2019, des activités culturelles qui étaient précédemment gérées par l'association Étincelle.

NB : Les dépenses réelles de fonctionnement sont définies à L'ARTICLE 29 DE LA LOI comme « le total des charges nettes de l'exercice entraînant des mouvements réels au sein de la section de fonctionnement des collectivités ou établissements concernés. Elles correspondent aux opérations budgétaires comptabilisées dans les comptes de classe 6, à l'exception des opérations d'ordre budgétaire, et excluent en totalité les valeurs comptables des immobilisations cédées, les différences sur réalisations (positives) transférées en investissement et les dotations aux amortissements et provisions ».

PARTIE B BILAN DES PRINCIPALES ORIENTATIONS CONTENUES DANS LE DOB 2021

I. BILAN 2021 DES ORIENTATIONS DECOULANT D'OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

INTITULÉ	ÉLÉMENTS FIGURANT DANS LE DOB 2021 PRÉSENTÉ EN NOVEMBRE 2020	RÉALISATION 2021	BILAN 2021
ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET DES RECETTES			
EN FONCTIONNEMENT	Les recettes liées aux services en cas de période de confinement ou d'aggravation de la crise économique pourraient entraîner une baisse des recettes de service	Impact moindre que prévu (notamment sur les services d'enseignement artistiques et culturels et sur la restauration scolaire)	CONFORME
	Les dépenses au chapitre 011 (dépenses de gestion courante) seront en augmentation avec un besoin d'achat en fournitures de protection des agents et des usagers (masques, gel, gants, lingettes, nettoyeurs etc.)	Augmentation constatée avec, de plus, une augmentation du prix de l'énergie et des dépenses de formation par des organismes extérieurs	CONFORME
	Les dépenses de personnel au chapitre 012 seront en augmentation pour répondre au besoin supplémentaire d'encadrement (respect de la distanciation, compartimentation stricte des classes etc.).	Augmentation mesurée surtout marquée par les remplacements des agents en arrêt compensée en partie par les remboursements de l'assurance statutaire	CONFORME
	Le montant important de la nouvelle dotation versée à l'école maternelle privée n'a pas donné lieu à remboursement en année N de la part de l'Etat, celui-ci étant reporté en N+1 sur présentation du Compte administratif. 110 000 euros ont donc été supportés par le budget communal en 2020 et pourraient donner lieu à un remboursement de l'Etat. Nous ne connaissons toujours pas les modalités effectives de ce remboursement.	Les remboursements n'ont toujours pas été réalisés et ne pourraient ne pas couvrir l'ensemble de la dotation. La dépense sera donc en partie nette pour la commune. En cas de remboursement non conforme, la commune engagera un recours	NON RÉALISÉ
EN INVESTISSEMENT	La section d'investissement du Budget Primitif 2021 comprendra des écritures en grande partie constituées de report de 2020 (retard dans l'exécution dû à la crise épidémique ou à des études complémentaires).	Les reports ont été intégrés lors du Budget Supplémentaire.	CONFORME

HYPOTHESES D'ÉVOLUTIONS RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET (CONCOURS FINANCIERS, FISCALITÉ, TARIFICATION, SUBVENTIONS)	Stagnation des taux et pas d'évolution des bases (risque de nouvelle optimisation fiscale engendrant une baisse des bases de Taxe Foncière versées par les entreprises, notamment par les dispositions contenues dans le Projet de Loi de Finances 2021 actuellement en cours de discussion au Parlement)	Stagnation des taux votée en 2021. Vote du Conseil en septembre pour limiter les nouvelles exonérations fiscales nationales non compensées.	CONFORME
	Stagnation de la Dotation Globale de Fonctionnement (en produit global)	Stagnation effective	CONFORME
	Stagnation du produit issu de la tarification par rapport au réalisé 2020 (afin de prendre en compte les impacts COVID 19)	Voir plus haut	
	Subventions de fonctionnement stables	En augmentation du fait de la subvention portant sur le poste de chef de projet Petite Ville de Demain	SUPÉRIEUR AUX ORIENTATIONS
	Augmentation légère du FPIC	Diminution de plus de 15 000 euros	SUPÉRIEUR AUX ORIENTATIONS
PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RELATIVES AUX RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LA COMMUNE ET CCA	Le montant d'attribution de compensation attendu est de 1 520 000 euros.	Montant stable	CONFORME
	En investissement : le montant des fonds de concours attendu sera stable à 163 609 euros. La commune pourra, par ailleurs, prétendre au versement d'un fonds de concours supplémentaire et exceptionnel lié à la dynamisation du centre-ville et compensant partiellement les charges nouvelles eau et assainissement.	Montant stable Les versements sont toutefois différés en 2022	CONFORME
	Une vigilance particulière devra, par ailleurs, être observée sur la future mise en place de la redevance spéciale sur les déchets devant aboutir à de bonnes pratiques dans la limitation de la production de déchets.	Les services ont commencé à intégrer dans leur pratique des actions devant diminuer le tonnage de déchets générés. Une action "commune zéro" déchet est en cours.	EN COURS
ENGAGEMENTS PLURIANNUELS (PPI)	Les engagements pluriannuels sont repris dans le PPI 2021-2024 présenté en annexe.		CONFORME
DETTE	En 2021, deux emprunts arriveront à échéance.	Oui	CONFORME
	Le budget d'Investissement 2021 sera élaboré sans nouveau recours à l'emprunt.	Pas de recours à l'emprunt en 2021.	CONFORME

PERSONNEL	Les traitements indiciaires	Le traitement indiciaire est repris dans l'article 64 111 du Budget. Il devrait connaître une augmentation	Réajustement des crédits sur le traitement indiciaire à la baisse (~ 60 000 euros environ). Plusieurs raisons: beaucoup d'arrêts maladie et de rémunérations à demi traitement. Pas de remplacement d'un départ en retraite d'une ATSEM (remplacée par une contractuelle). Plusieurs stagiairisations ont été reportées.	INFÉRIEUR AUX ORIENTATIONS
	Les régimes indemnitaires	Ce montant indemnitaire n'évolue pas en fonction de l'indice et devrait donc se stabiliser sur les montants 2020 (350 000 euros).	Stabilité	CONFORME
	Les nouvelles bonifications indiciaires	À effectif constant, le montant de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) évolue peu. Les seules modifications concernent d'éventuelles nouvelles missions pouvant permettre aux agents d'en bénéficier. En 2021, 25 000 euros seront prévus.	Hausse du fait du versement à des maîtres d'apprentissage suite à la délibération du Conseil municipal de créer des postes d'apprentis.	SUPÉRIEUR AUX ORIENTATIONS
	Les heures supplémentaires rémunérées	Les heures supplémentaires continueront d'être rémunérées à titre exceptionnel, la règle de la collectivité étant la récupération des heures réalisées (avec certification du supérieur hiérarchique).	Diminution	CONFORME
	Les avantages en nature	Les avantages en nature de la collectivité ne connaîtront pas de modification en 2021.	Stable	CONFORME
	Autres avantages	La collectivité continuera de participer à la prévoyance des agents. Ce système démarré en 2019 constitue un montant inférieur à 10 000 euros.	De nouvelles adhésions entraînent une augmentation des dépenses sur cet article (6 nouvelles adhésion).	SUPÉRIEUR AUX ORIENTATIONS
	La durée effective du travail dans la commune/passage aux 1607 heures	Le passage aux 1607 heures sera réalisé en Janvier 2021.	Réalisé	CONFORME

	Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget	Le périmètre des interventions communales ne changeant pas en 2021, le montant de dépenses de personnel inscrit au BP 2021 sera sensiblement identique à celui du BP 2020.	Plusieurs éléments ont impacté les dépenses de personnel en 2021. Le recrutement de 3 apprentis (rémunération et NBI), la création d'un poste de responsable du service bâtiment, le reste à charge sur 3 mois du poste de conseiller numérique et les remplacements d'arrêts maladie (compensés pour partie par des recettes de l'assurance statutaire).	INFÉRIEUR AUX ATTENTES
L'Évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement	Le projet de budget 2021 intégrera une stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement hors impacts de la crise sanitaire			

II. BILAN 2021 DES ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA COMMUNE

INTITULÉ	ÉLÉMENTS FIGURANT DANS LE DOB 2021 PRÉSENTÉ EN NOVEMBRE 2020		RÉALISATION 2021	BILAN 2021
LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT EN PÉRIODE ÉPIDÉMIQUE	Les conséquences de la mise en place des 1607 heures sur les dépenses de fonctionnement	Si le passage aux 1607 heures n'engendre pas d'économies sur l'ensemble des postes de personnel, celui-ci doit permettre de limiter le recours aux contractuels en redéployant des heures nouvelles à effectuer par les agents sur des tâches ou à des périodes qui jusqu'à présent donnaient lieu à des recrutements de contractuels.	Le recours aux contractuels s'est accru dans un contexte de forte augmentation du nombre d'arrêts et de mise en œuvre des protocoles liés à la COVID-19. Le bilan du passage aux 1607 heures sera réalisé en 2022.	INFÉRIEUR AUX ORIENTATIONS

		Le passage aux 1607 heures pourra aussi donner lieu à une amélioration du service rendu.	Mise en œuvre d'astreintes en cours	EN COURS
		En moyenne 1561 heures soit une quarantaine d'heures par agent par an devront être redéployées avec l'objectif d'améliorer l'efficacité des services et de dégager des économies de fonctionnement (astreinte technique...)		
	La recherche d'économies sur les charges de fonctionnement courantes	Poste budgétaire en constante augmentation, les dépenses d'énergie continueront de faire l'objet d'une attention particulière avec le nouveau marché « chaufferie » amorcé depuis Septembre 2019. Pour rappel, le nouveau marché prévoit des intérêts versés à l'entreprise titulaire de la maintenance en fonction des économies réalisées.	Suivi réalisé par les services concernés et impacts réels très mesurés (intéressement global à verser de + 264,55 euros HT). Globalement les consommations diminuent (en moyenne 3% par an) mais sont largement compensées par l'augmentation du coût de l'énergie). De nombreux diagnostics sont en cours ou ont été finalisés en 2021.	CONFORME
		Sur l'eau et l'assainissement, une vigilance particulière sur la consommation sera demandée à l'ensemble des services.	Diminution de la consommation avec la réparation de nombreuses fuites	CONFORME
	La renégociation d'emprunts dont les taux d'intérêt dépassent les 3.5 %	La commune rembourse 8 emprunts dont les taux d'intérêt dépassent les 3.5 %. Dans un contexte où les taux ont fortement diminué (inférieur à 1 %), il conviendra d'étudier l'opportunité de renégociation des emprunts.	Reporté	INFÉRIEUR AUX ORIENTATION
LA POURSUITE DE LA STABILISATION DES CONCOURS FINANCIERS DE LA COMMUNE	La prochaine convention de gestion du Centre social « Chemins de Faire »	En 2021, la convention liant la commune à Chemins de Faire fera l'objet d'une renégociation de la part des différents partenaires (la convention actuelle concerne, de façon dérogatoire, uniquement 2 années).	Reporté	REPORT
	La participation de la commune au Syndicat Intercommunal de Voirie	En 2020, la commune a dû, comme les autres communes, abonder le budget du Syndicat Intercommunal. Une vigilance particulière pour retrouver une	En cours	EN COURS

		viabilité financière et opérationnelle du syndicat sera poursuivie en 2021.		
UNE VIGILANCE PARTICULIERE SUR LES DEPENSES D'ASSURANCE DE LA COMMUNE		Il conviendra d'anticiper la fin de ce contrat et de lancer une consultation début 2021 afin d'étudier et de comparer les coûts et bénéfices d'un contrat statutaire pris au nom de la commune (et de l'EHPAD) ou par le CDG 29.	Augmentation des contrats d'assurance de la commune conforme aux attentes et mesurée. Le contrat d'assurance statutaire comprend une diminution attendue du montant global à partir de 2022.	CONFORME
POURSUITE DE L'ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE		Inscrit au DOB 2020 et retardé du fait de l'épisode épidémique, le Plan Communal de Sauvegarde sera actualisé en 2021.	Présentation en fin d'année	EN COURS
LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19		Parmi ces composantes, la commune devra accompagner et soutenir les personnes les plus démunies dans le cadre des missions des CCAS en maintenant le niveau de dotations exceptionnelles versées cette année et les acteurs associatifs dont le fonctionnement pourrait être mis en difficulté du fait de l'épidémie.	Mise en place d'aides exceptionnelles aux étudiants boursiers via le CCAS.	CONFORME
		Pour ces derniers, un fonds de soutien exceptionnel, en plus des financements traditionnels, sera élaboré en 2021 afin d'assurer la viabilité financière des associations qui connaîtraient un risque de disparition.	Elaboré au niveau communal en février puis transféré sur le nouveau dispositif régional en septembre. Aucune association communale n'a formulé de demande	CONFORME
CLARIFICATION DES FLUX ENTRE LES CCAS ET LA COMMUNE		Les principes de bonne gestion comptable et financière imposent de définir précisément les flux existants entre la commune et les CCAS afin de connaître la réalité des moyens mis à disposition par la commune (bureau, fournitures diverses, mises à disposition de personnels etc...) et de les évaluer.	Réalisé	CONFORME
INTEGRATION DE LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES SERVICES ET POLITIQUES	Tendre vers le « zéro déchets »	La Communauté d'Agglomération met en place une politique de gestion des déchets pour réduire la production de déchets. Sans ambitionner de ne plus produire aucun déchet, les services seront	Diagnostic réalisé par CCA dans le cadre du projet "ma commune zéro déchet"	CONFORME ET EN COURS

POURSUIVIES PAR LA COMMUNE		sensibilisés en 2021 sur cette politique et les enjeux qu'elle recouvre.		
	Rendre systématique les diagnostics énergétiques des bâtiments	Déjà mis en place ponctuellement lors de gros programmes de travaux, les diagnostics thermiques et énergétiques des bâtiments deviendront d'ici 3 ans systématiques.	Des études et diagnostics ont été réalisés sur les bâtiments suivants : Centre culturel Ecole élémentaire de Kernével avec le SDEF Salle polyvalente et restaurant municipal de Kernével	CONFORME ET EN COURS
	Elaborer un projet de gestion différenciée des espaces verts de la commune	Visant à améliorer le cadre de vie et les paysages communaux en adoptant différentes façons d'entretenir les espaces, la « gestion différenciée » a aussi une incidence sur la faune et la flore en favorisant le maintien de la biodiversité dans des espaces identifiés qui auront un entretien doux.	Reporté	REPORT
	Poursuivre la mise en œuvre de la loi EGALIM	Loi modifiant profondément notamment la préparation des menus des restaurations scolaires et les modalités d'achats des denrées, les dispositions de la loi EGALIM sont mises en œuvre depuis 2019 mais devront être poursuivies. Une attention particulière sera portée sur la communication à destination des familles des efforts fournis par la commune sur le choix des fournisseurs assurant un circuit court, la diversité des approvisionnements avec le BIO et les autres formes de labellisation etc...	Les menus comprennent les parts bio et circuit courts exigés par la loi. Suite à un audit sur le service restauration réalisé par le CDG et présenté au premier semestre, une réorganisation est en cours sur le service restauration scolaire et permettra d'améliorer le service	EN COURS
	Inscrire les démarches de la commune dans un plan biodiversité	La commune met en place de nombreuses actions dans le domaine de la préservation de la biodiversité (continuité écologique, parcours pêche, modes de déplacement doux etc...). Ces actions serviront d'amorce à l'élaboration d'un plan biodiversité et de mesures de compensation à l'urbanisation.	Reporté	REPORT

	Poursuivre la démarche de constitution d'un Service Public de L'Energie Renouvelable	Plusieurs projets sont étudiés: éolien et micro centrale hydraulique.	Réalisé sur la part d'énergie éolienne (prise de participation au capital).	PARTIEL
LA FINALISATION DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME		Par délibération du 12 novembre 2019, la commune de Rosporden a arrêté son projet de PLU. Suite aux retours des services de l'état et des personnes publiques associées, il est apparu nécessaire de travailler à un nouvel arrêt afin de disposer d'un document de planification adapté aux enjeux de développement et d'aménagement du territoire. Ainsi, la commune a arrêté une seconde fois son projet de PLU par délibération du 27 juillet 2021. L'enquête publique avant approbation se déroulera en début d'année 2022.	Nouvel arrêt du PLU en Juillet pour prendre en compte les observations formulées par les personnes publiques et partenaires et adaptation du projet de PLU aux projet de territoire (notamment les nouveaux projets économiques)	CONFORME
POURSUITE DE L'AMELIORATION DE LA GESTION PATRIMONIALE		L'inventaire des bâtiments ayant démarré se poursuivra en 2021 avec l'établissement de priorités pour la réalisation de travaux d'entretiens ou de grosses réparations mais aussi sur l'identification des éléments de patrimoine ne rentrant pas dans les moyens nécessaires aux missions de service public. Ces éléments pourront donner lieu à des cessions, dans la continuité de la cession d'un bien situé Route de Scaër.	Le patrimoine a continué d'être inventorié. Plusieurs projets de cession sont en cours d'étude	CONFORME
UN INVESTISSEMENT TOURNE EN PRIORITE VERS L'ENTRETIEN ET LA MISE AUX NORMES DE L'EXISTANT		École des étangs avec une rénovation importante de la cour et une amélioration des cuisines	Réalisé	CONFORME
		EHPAD avec de très grosses réparations et une amélioration énergétique	En cours	EN COURS
		La mairie de Kernével pour des aménagements et une réhabilitation (les travaux de la salle polyvalente de Kernével seront reportés afin de permettre d'assurer la restauration de l'ALSH durant les travaux de l'école de Etangs).	En cours	EN COURS

		Les travaux de rénovation et d'aménagement de l'ancienne mairie afin de permettre la mise en place d'une synergie entre les associations et le centre social (maison des associations)	AMO en cours	EN COURS
		Le centre culturel au titre d'un diagnostic d'évaluation des besoins des gros entretiens et des réparations	Reporté	EN COURS
		Maison de la petite enfance	Maitrise d'œuvre en cours	EN COURS
LE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM)		Les travaux du PEM ayant démarré en 2020, les travaux des abords pourraient démarrer en 2021 afin de participer à la création du nouvel espace intermodal.	En cours	CONFORME
AUTRES POLITIQUES	Dispositif « Argent de poche »	Validé en juin par le Conseil municipal, le dispositif "argent de poche" a pour objet de proposer des jobs d'été aux jeunes en échange d'une rémunération forfaitaire par demi-journée de travail. Une partie de son coût est pris en charge par la CAF	Réalisé. 5 jeunes ont pu profiter de ce dispositif.	CONFORME
	Développement et diversification des moyens d'information et de communication	Les moyens de communication nécessitent d'être diversifiés pour s'adapter aux réseaux sociaux et aux nouvelles pratiques d'information des usagers.	Développement sur Instagram, Facebook et Youtube. Réalisation de vidéos Youtube pour le service de la médiathèque.	CONFORME
	Réduire la fracture numérique (Poste de Conseiller numérique)	Le Conseil Municipal a délibéré en Septembre pour la création d'un poste de conseiller numérique afin de réduire la fracture numérique et d'accompagner les usagers vers une plus grande autonomie.	Poste pourvu au 1er octobre. Déploiement en cours.	CONFORME

PARTIE C ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 : ELEMENTS REGLEMENTAIRES

I. ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES

1.1 ÉVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DES DÉPENSES ET DES RECETTES

1.1.a Dépenses

- EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses du chapitre 011 seront particulièrement analysées durant la préparation du budget 2022 en distinguant les dépenses jugées incompressibles des autres.

Si les postes énergétiques devront être abondés du fait de l'augmentation du coût de l'énergie (articles 6042 à 60622), des économies seront à rechercher dans d'autres domaines. Parmi les économies envisagées par rapport aux dépenses 2021 :

- Les honoraires
- Les frais de formation
- Les diverses fournitures
- Les dépenses liées à des versements à des organismes de formation
- ...

Un objectif de diminution de 5 % des inscriptions budgétaires sur le chapitre semble réalisable et constitue une obligation pour retrouver des marges de manœuvre en investissement.

Les dépenses du chapitre 012 (voir infra) devraient rester stables.

Le chapitre 014 est toujours impacté pour le BP 2022 par le paiement du prélèvement au titre du non-respect de la loi SRU. Le montant est de presque 40 000 euros. A noter qu'un recours au tribunal administratif a été déposé (non suspensif) sur les modalités d'application de cette mesure.

Le FPIC (voir infra) sera budgétisé à son niveau du BP 2021.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) étant toujours dépendant du versement complémentaire à l'école maternelle privée devra comporter les mêmes montants que ceux du BP 2021.

A noter que depuis cette année, la participation au CCAS (654362) se fait semestriellement et non plus en une fois afin de l'adapter au réel besoin de financement du CCAS en cours d'exercice.

- **EN INVESTISSEMENT**

VOIR PPI

1.1.b Recettes

- **EN FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement seront identiques à celles inscrites dans le BP 2021 par mesure de prudence. Le détail des recettes (dotations et fiscalité) apparaît en *infra*.

Une grande prudence dictera les inscriptions liées aux recettes provenant de l'Etat (hors DGF) notamment le remboursement des dépenses nouvelles liées à la scolarisation des moins de 3 ans aboutissant à un versement annuel à l'école maternelle privée de 110 000 euros.

- **EN INVESTISSEMENT**

Des programmes de travaux importants étant lancés en 2022, le budget nécessitera le recours à l'emprunt.

Conformément aux orientations budgétaires précédentes, il sera proposé de recourir à des emprunts fléchés par opération (et non globalisés) principalement pour deux opérations dont les durées d'amortissement sont longues :

- Rénovation de l'EPHAD
- Rénovation de l'ancienne Mairie

L'importante couverture de financement par les subventions modèrera néanmoins l'endettement global de la commune qui a vu deux emprunts s'éteindre cette année (voir *infra*).

Tableau des subventions sollicitées et attendues :

PROJET	Montant TOTAL Prévisionnel HT	FINANCEURS	ETAT D'AVANCEMENT DEMANDE	MONTANTS ACCORDES HT	%	CEE
PROJET DE L'ANCIENNE MAIRIE: CREATION D'UN CENTRE SOCIAL ET D'UN ESPACE ASSOCIATIF	1 345 000 €	CAF	Convention renouvelée	160 000 €	12%	OUI
		DETR 2020	Arrêté 01092020	270 000 €	20%	
		REGION "BIEN VIVRE"	Projets pré- validés dans le cadre du renouvellement de la contractualisation	336 250 €	25%	
		CD 29	A solliciter			
LES BISOUNOURS : RENOVATION	154 177 €	CAF	Prorogation accordée le 19/11/2020	123 341,74 €	80%	NC
RENOVATION EHPAD KERLENN	1 554 000 € (hors honoraires et aléas = 2 046 000€)	CD29	ACCORDE le 16/12/2019	169 500 €	11%	OUI
		ARS	ACCORDE le 04/02/2020	178 426 €	11%	
		CNSA DONT SEGUR/	A VOIR SI ELLIGIBLE/			

		PLAN DE RELANCE	circulaire 11/10/2021			
		Fonds de concours CCA	A solliciter			
EHPAD KERLENN : CHAUDIERE	18 607,22 €					OUI 3300€
ECOLE ERNEST RENAN : CHAUDIERE	110 000 €	DSIL ENERGIE 2021	Accordé 08/04/2021 Acompte 30% mandaté sept 2021	88 000 €	80 %	OUI 3000€
PASSERELLE DES ETANGS	240 000 €	Fonds de concours CCA 2020	1/3 perçus - délibération du 17/11/2020	100 000 €	42%	NON
		DETR 2021	En instruction programmation oct/nov 2021	50 000 €	21%	
		DSIL 2021	En instruction	74 241 €	31%	
SCHEMA VELO : LIAISON KERHUILET	158 189,25	CD29	Accordé	41 820,00 €	26%	NON
		CCA	Accordé	58 184,63 €	37%	
NOTRE DAME	1 200 000 €	DRAC (ETAT/PLAN DE RELANCE)	A solliciter		40%	NON
		REGION				
		CD29				
CENTRE CULTUREL	A DEFINIR SELON PROGRAMME	DETR	A solliciter		70% si périmètre ORT	OUI
		DSIL (ENERGIE ou PVD)				
		REGION "BIEN VIVRE"				
		CD29				
FOYER DE VIE DES ETANGS	1 634 000 €	DETR	A solliciter			OUI
		DSIL				
		CD29				
		REGION				
		Fonds de concours CCA 2021				
RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE DES ETANGS	504 117,56 €		Accordée 22/03/2019 Prorogation jusqu'au 22/03/2022	90 000,00 €	18%	OUI
		DETR				
		DSIL	A re-solliciter			
		FONDS DE CONCOURS CCA2020	1/3 perçus - délibération du 17/11/2020	62 810,00 €	12%	

ESPACE DEDIE A LA JEUNESSE ET A LA GLISSE URBAINE	585 000 €	REGION "BIEN VIVRE"	Pré-fiche déposée et retenue	69 675,00 €	12%	NON
		CD29	A solliciter			
		DETR/DSIL SELON				
		Fonds de concours CCA 2021	Délibération du 09/11/2021	73 543,00 €	13%	
FRICHES						
EUREDEN: DECONSTRUCTION ET DEPOLLUTION	1 365 126 €	AAP DREAL	DÉPOSÉ	250 000 €	18%	NON
		AAP ADEME	DÉPOSÉ	125 126 €	9%	
MINEZ: DECONSTRUCTION ET DEPOLLUTION	748 661 €	AAP DREAL	DÉPOSÉ	100 000 €	13%	
		REGION « BIEN VIVRE »	DÉPOSÉ	93 496 €	12%	
KERNEVEL						
AMENAGEMENTS CŒUR DE BOURG/KERNEVEL	A DEFINIR SELON PROGRAMME	REGION - contrat de partenariat	accordé le 08/07/2019	100 000 €		NON
		CD29/Contrat de territoire	Accord de principe	156 650 €		
RESEAU DE CHALEUR	208 400 €	PLAN BOIS ENERGIE (CD29)	Arrêté 09/11/2020	48 380 €	23%	OUI "Coup de pouce" 21268€
		REGION Contrat de partenariat	Fiche définitive déposée le 27/04/2021 En attente d'un arbitrage sur la durabilité de la ressource	78 825 €	38%	
		DSIL ENERGIE 2021	Arrêté 12/07/2021	31 260 €	15%	
RENOVATION MAIRIE ET BANQUE POSTALE	522 600 €	DETR 2019	Arrêté 07112019 - prorogé au 07/11/2022	50 000 €	10%	OUI
		REGION "BIEN VIVRE"	Accord de principe dans le cadre de la refonte de la contractualisation pour la partie "poste"	31 122,00 €	6%	
		FONDS DE CONCOURS CCA2021	Délibération du 09112021	162 725 €	31%	

1.2 HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET (CONCOURS FINANCIERS, FISCALITÉ, TARIFICATION, SUBVENTIONS)

a. Recettes liées à la tarification :

Le projet de budget réajustera le montant de recettes de services liés à la restauration scolaire qui avait été diminué lors du budget supplémentaire. Le montant devrait revenir à un niveau jugé habituel de 280 000 euros (rappel au compte administratif 2019, année pré covid, le montant total était de 310 604 euros).

L'année 2022 verra une modification importante des modalités de calcul des tarifs appliqués à la restauration scolaire. Ceux-ci intégreront le quotient familial et devront être réévalués pour tenir compte de l'augmentation des dépenses de la part alimentaire (bio, circuit court...).

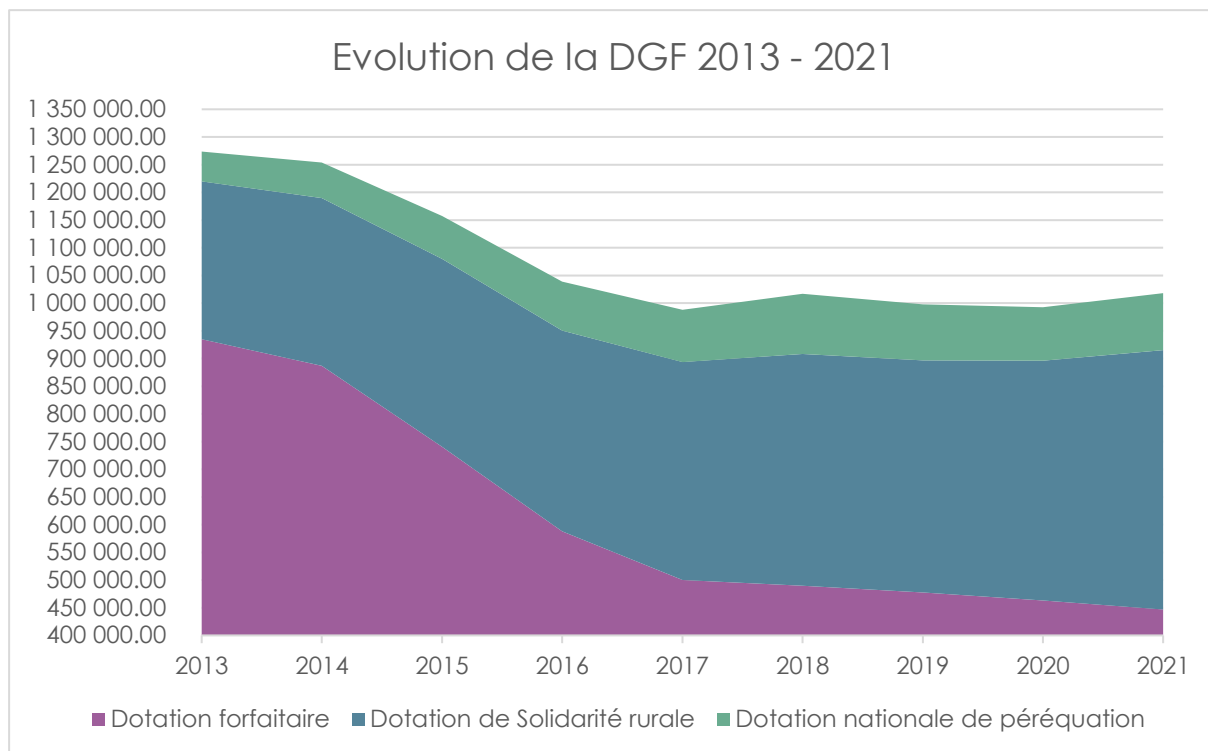
Les autres recettes liées aux services resteront stables.

b. Dotations de l'Etat (DGF) :

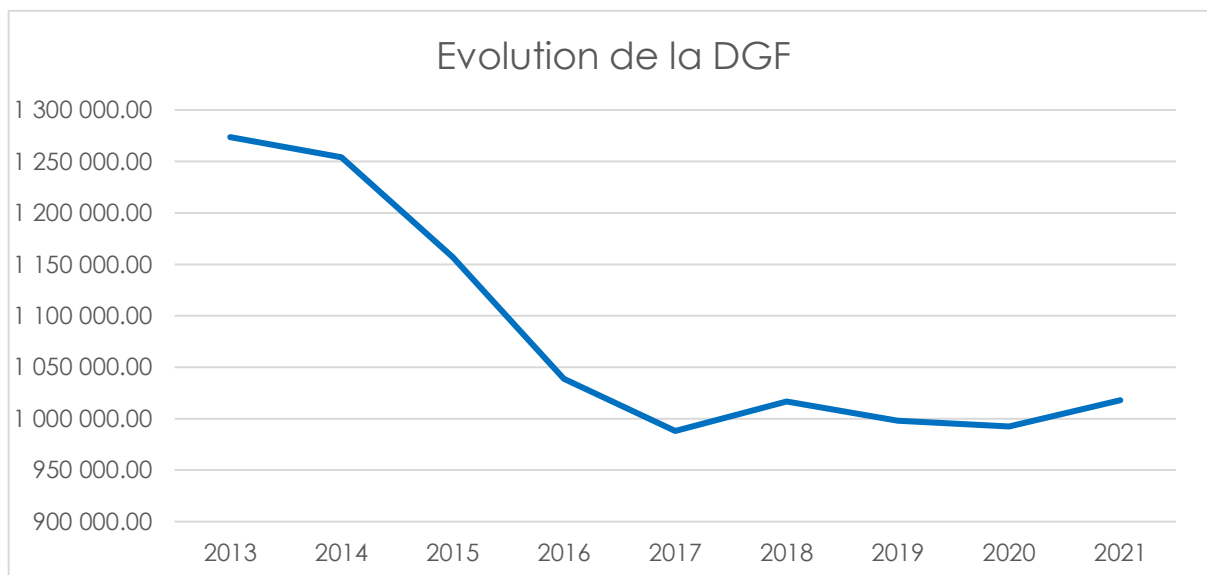
La DGF se stabilise depuis deux ans. Le montant du BP 2021 sera repris au BP 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DOTATION FORFAITAIRE	588 085,00 €	500 263,00 €	489 967,00 €	477 440,00 €	463 289,00 €	446 713,00 €
DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE	362 559,00 €	393 181,00€	418 054,00 €	419 345,00 €	432 767,00 €	468 657,00 €
DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION	88 277,00 €	94 639,00 €	108 824,00 €	101 243,00 €	96 449,00 €	102 464,00 €
TOTAL	1 038 921,00 €	988 083,00 €	1 016 845,00 €	998 028,00 €	992 505,00 €	1 017 834,00 €

EVOLUTION DE LA DGF ET DE SES COMPOSANTES DEPUIS 2013 :



EVOLUTION GLOBALE DE LA DGF DEPUIS 2013 :



c. FPIC

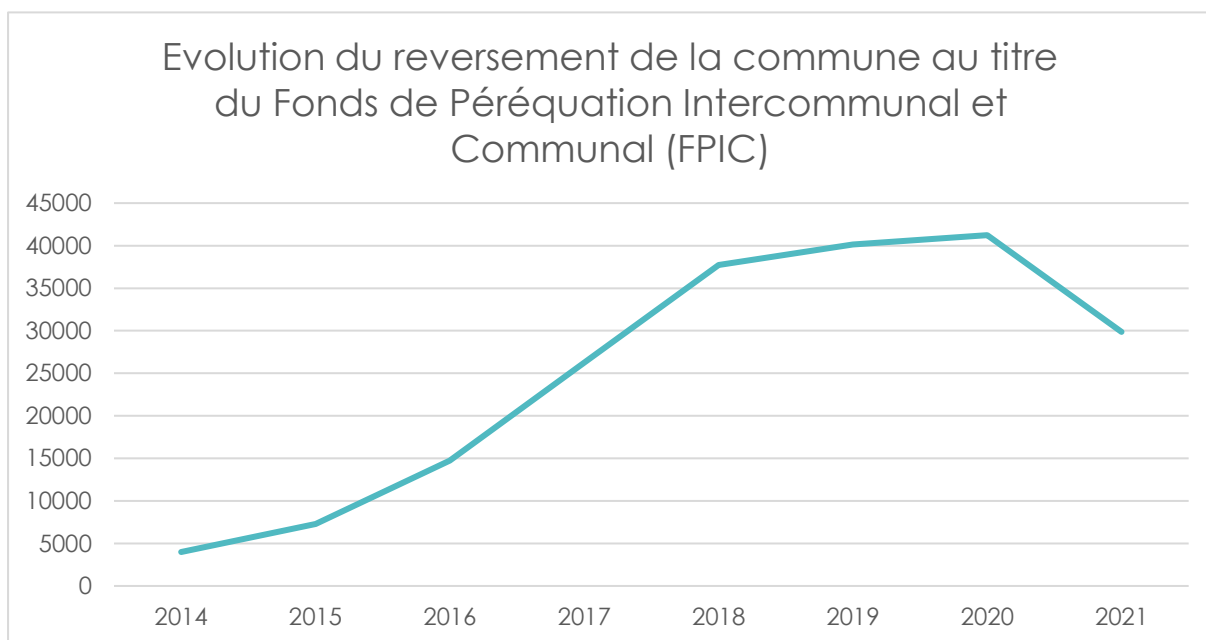
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le calcul du FPIC n'intervient qu'en cours d'année budgétaire. Par mesure de prudence l'inscription sera la même que celle figurant au BP 2021 soit 45 000 euros.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FPIC (en euros)	3 994,00	7 307,00	14 733,00	26 267,00	37 724,00	40 137,00	41 237,00	29 878,00



d. Inscriptions de la participation au titre de la loi SRU (voir supra)

e. Subventions des organismes extérieurs stables :

En cours de refonte, les aides de la CAF seront modifiées dans le courant 2022 pour une application au 1^{er} janvier 2023 avec la fin du Contrat Enfance Jeunesse remplacé par la Convention Territoriale de Gestion, désormais discutée et élaborée au niveau intercommunale.

Le BP 2022 n'intégrera donc pas de modifications sur les montants de recettes liés à ce dispositif (110 000 euros).

f. Intégration des autres aides de l'Etat :

Toujours dans l'attente de son versement, le remboursement du forfait scolaire privé à la maternelle (110 000 euros) ne pourra être intégré qu'en cas d'information de la part de l'Etat avant le vote du BP 2022.

L'aide au financement du poste « Petite Ville de Demain » sera intégré dans le budget ainsi que l'aide au poste de Conseiller numérique.

g. Fiscalité

Le Budget Primitif 2022 sera élaboré sans recours à une augmentation de la fiscalité.

Les différentes réformes touchant la taxe d'habitation n'étant pas achevées (suppression progressive et intégration des produits supprimés dans une allocation compensatrice), les impacts définitifs ne sont pas encore connus. Notamment, la commune devrait récupérer une marge de manœuvre sur une part résiduelle de la fiscalité liée à la taxe d'habitation (logements vacants et résidences secondaires).

Il ne semble donc pas opportun de modifier le taux appliqué sur les deux taxes foncières (bâties et non bâties) en 2022.

Le produit fiscal (directement issu de la fiscalité et des montants compensés) sera donc stable par rapport à celui inscrit au Budget Supplémentaire 2021 soit 5 320 000 euros (5 344 255 euros inscrits en 2021).

1.3 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RELATIVES AUX RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LA COMMUNE ET CCA

Aucun transfert de compétences n'étant actuellement en cours de discussion, l'attribution de compensation (AC) devrait être uniquement concernée par des ajustements techniques.

Le montant de l'AC de référence (avant facturation des services communs) en 2021 s'élève (sous réserve de validation du rapport CLECT du 20 octobre 2021) à 1 602 650 euros.

En investissement, les fonds de concours seront identiques à ceux de 2021 (163 000 euros environ). La part « centre bourg » sollicitée en 2021 et déblocable en seule fois ne sera par contre et logiquement pas reconduite.

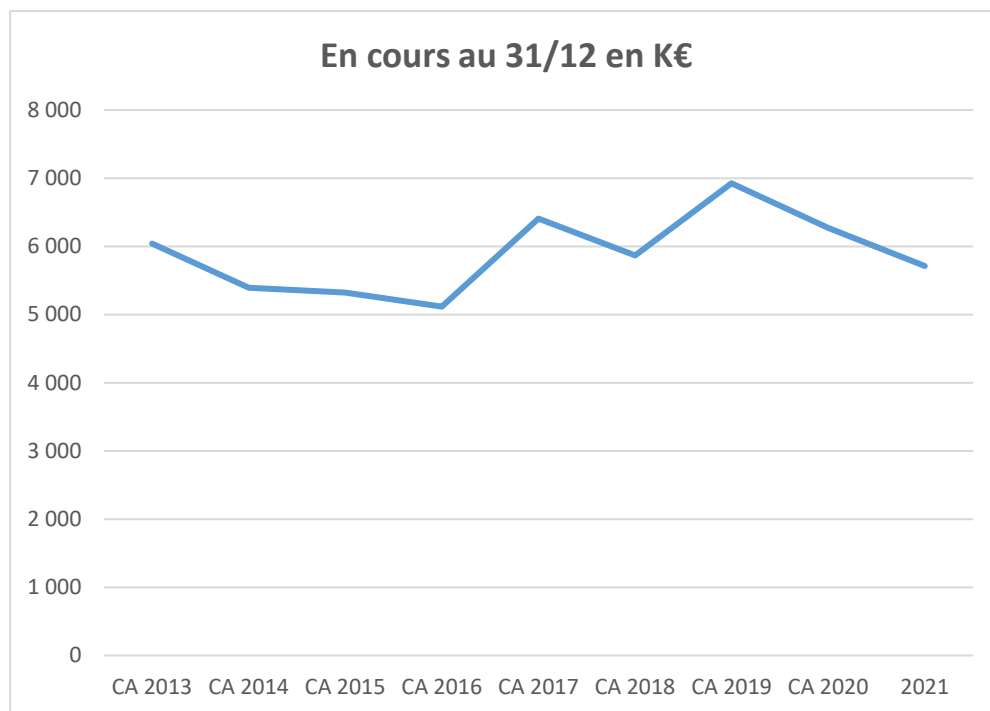
1.4 ENGAGEMENTS PLURIANNUELS (PPI)

Les engagements pluriannuels figurent dans l'annexe.

1.5 DETTE

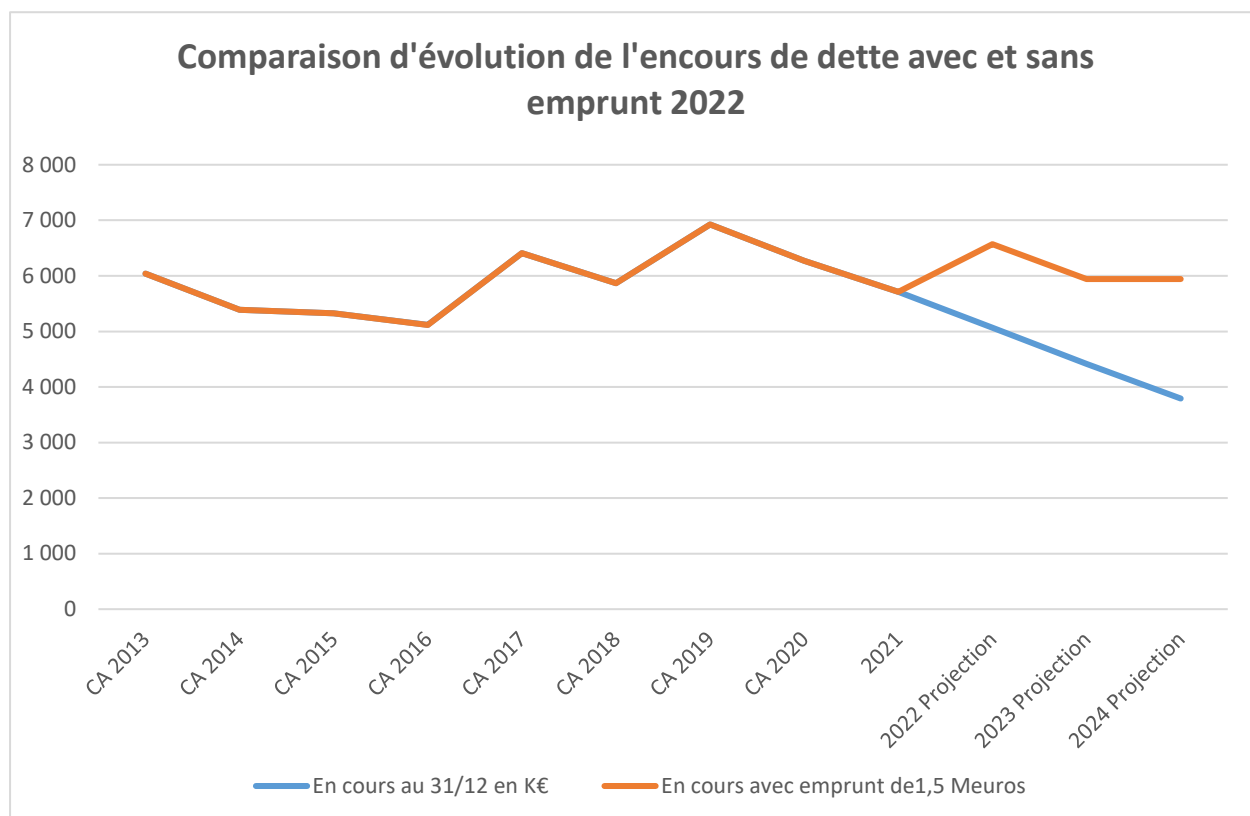
a) En cours de la dette :

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021
En cours au 31/12 en K€	6 043	5 391	5 324	5 116	6 409	5 866	6 925	6 272	5 711



L'encours de la dette diminue principalement par la non réalisation d'emprunt depuis 2019.

Simulation de l'évolution de l'encours de la dette avec réalisation d'un emprunt de 1,5 million d'euros.



Le recours à l'emprunt en 2022 afin de financer la réhabilitation de l'EHPAD pour un montant de 1,5 million emprunté aura, logiquement, un impact sur l'encours de dette qui restera néanmoins à un niveau acceptable (inférieur à 9 millions d'euros).

b) Annuité de la dette :

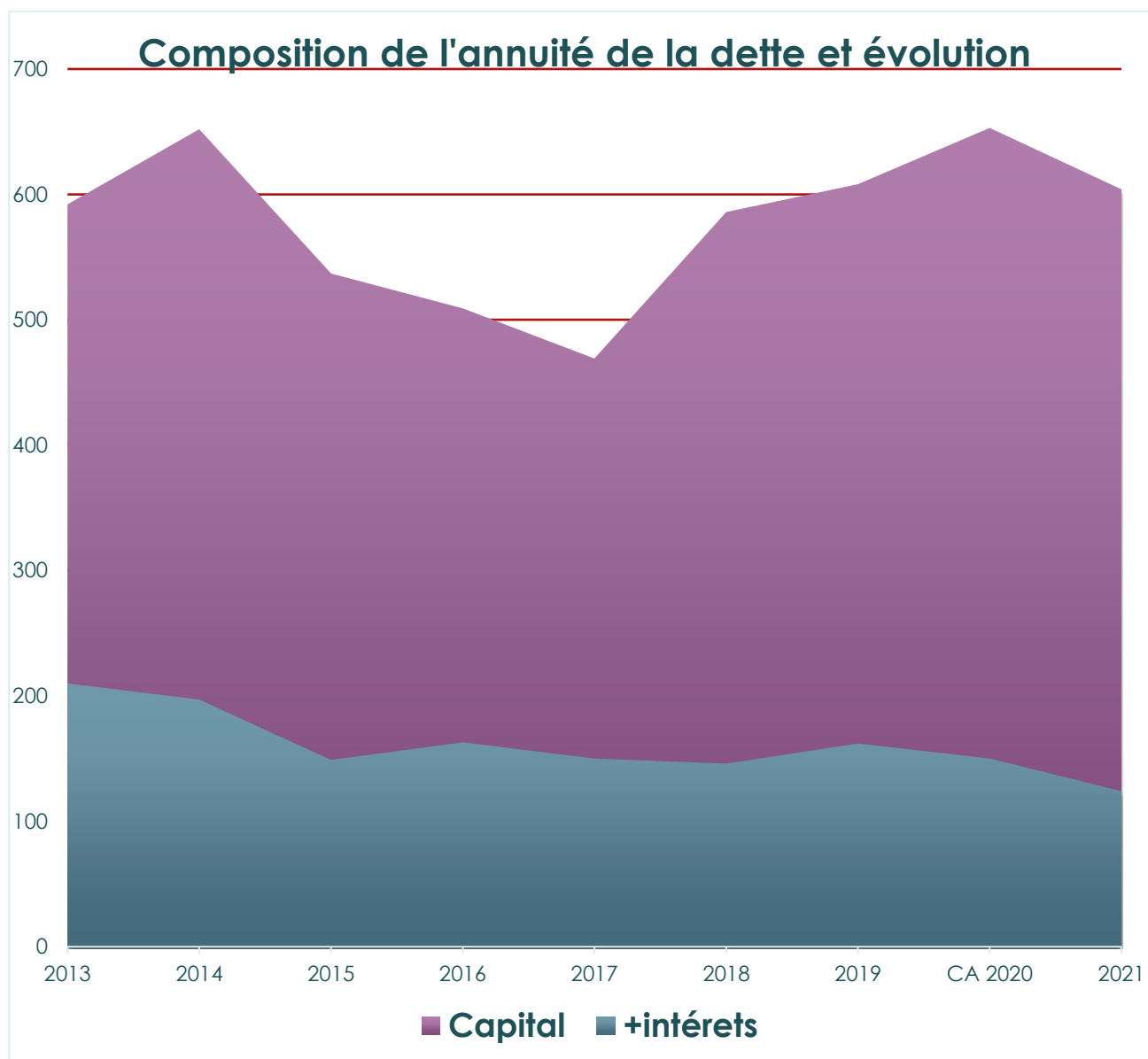
Evolution et composition de l'annuité de la dette

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CA 2020	2021
Capital	592	652	537	509	469	586	608	653	604
+ intérêts	210	197	149	163	150	146	162	150	124
Annuité de la dette	801	849	686	647	619	732	770	803	728

NB: Prise en compte des remboursements de CCA pour un montant de 46 400 euros en capital et 4 110 euros d'intérêt en 2020, 38 413,01 euros en capital en 2021 et 3616,05 euros en intérêt.

L'annuité diminue logiquement, passant sous les 750 000 euros en 2021 (déduction faite des remboursements des emprunts eau et assainissement par CCA).

La composition de l'annuité de la dette change avec les taux d'intérêts très bas actuels qui concernent les emprunts contractés depuis 4 ans, allégeant le remboursement des intérêts et donc la charge de la dette en section de fonctionnement (charges financières).



1.6 PERSONNEL

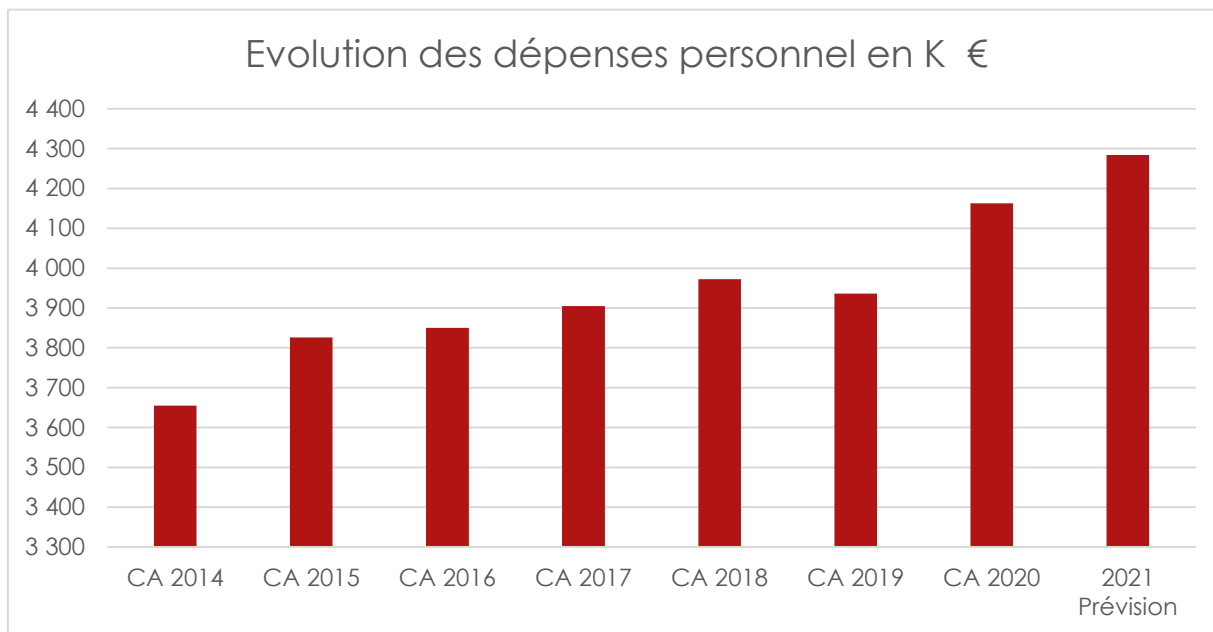
1.6.a La structure des effectifs (tableau des effectifs)

LIBELLE DES EMPLOIS	EFFECTIF THEORIQUE	EFFECTIF POURVU
<u>EMPLOIS DE TITULAIRES OU STAGIAIRES</u>		
<u>Filière Administrative</u>		
Directeur Général des Services de 2000 à 10 000 habitants	1	1
Attaché Principal	1	1
Attaché	2	2
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur	2	2
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	5	5
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	4	3
Adjoint Administratif	5	3
<u>Filière Technique</u>		
Ingénieur	1	1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Agent de Maîtrise Principal	2	1
Agent de Maîtrise	5	4
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	16	15
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	10	9
Adjoint Technique	13	11
<u>Filière Sociale</u>		
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	8	7
<u>Filière Culturelle</u>		
Bibliothécaire	1	1
Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} Classe	1	1
Assistant de Conservation Principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} Classe	1	1
Adjoint du Patrimoine	2	1
<u>Filière Police Municipale</u>		
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
<u>Filière Animation</u>		
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	2	2
Animateur Territorial	1	1
Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	4	3
Adjoint d'Animation)	8	5
<u>Filière Sportive</u>		
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
TOTAL	103	87

TABLEAU DES EFFECTIFS
ACTUALISATION AU 9.11.2021

LIBELLE DES EMPLOIS	EFFECTIF THEORIQUE	EFFECTIF POURVU
EMPLOIS DE NON TITULAIRES		
<u>. Non Permanents</u>		
1) CDD : Articles 3 1°, 3 2°, 3-1, 3-3-2°		
<u>Filière Culturelle</u>		
Responsable Centre Culturel	1	1
<u>Filière Administrative</u>		
Adjoint Administratif	3	2
<u>Filière Technique</u>		
Adjoint Technique	18	11
<u>Filière Animation</u>		
Animateur	17	1
Adjoint d'Animation	20	15
2) Contrat de Projet		
Conseiller Numérique (catégorie C)	1	0
TOTAL	60	30
<u>. Permanents</u>		
<u>Filière Culturelle</u>		
2) CDI : Article L1224.3 du code du travail		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe – temps non complet	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe – temps non complet	4	4
Assistant d'enseignement artistique – CDI – Article L1224.3 – temps non complet	2	2
TOTAL	9	9

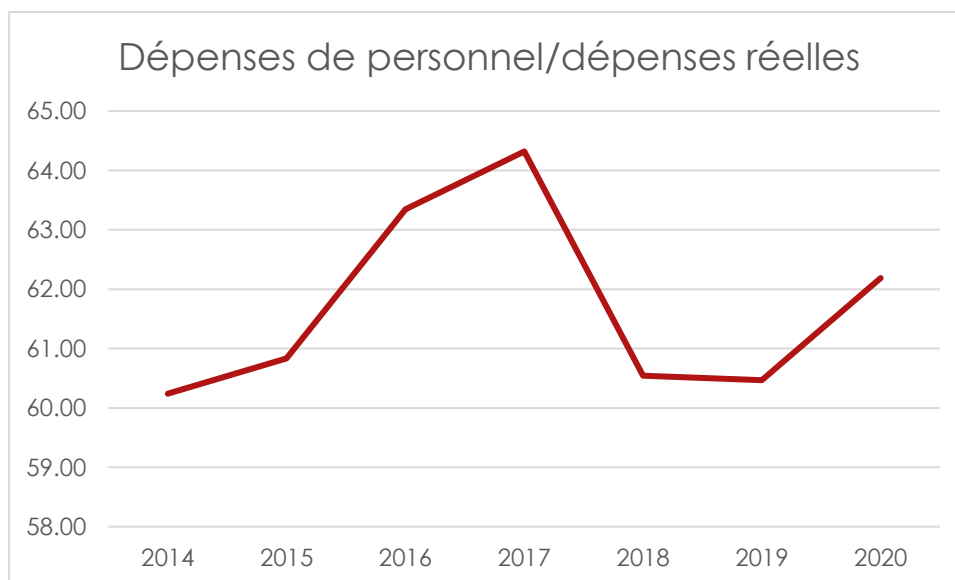
1.6.b Les dépenses de personnel



Les dépenses de personnel ont connu une augmentation constante depuis 2014 du fait :

- De l'augmentation automatique de la rémunération indiciaire des agents (déroulement de carrière)
- De l'intégration des agents de l'Étincelle depuis 2019 et 2020 en année pleine

On constate une augmentation plus importante depuis 2020 du fait du recrutement d'un grand nombre de contractuels afin de respecter les protocoles liées à la prévention de l'épidémie de COVID-19.



Cette augmentation des dépenses de personnel en valeur a aussi connu une augmentation en proportion des dépenses réelles de fonctionnement en 2020.

i. Traitement indiciaire

Le traitement indiciaire sera impacté par le rattrapage de rémunération des agents rémunérés au même niveau que le SMIC (échelon 1 catégorie C).

Le rattrapage devrait aligner l'indice de rémunération sur l'échelon 6 de la catégorie C.

En 2021, le coût de la rémunération indiciaire avoisinera les 1 863 000 euros (article 64 111). L'alignement de la rémunération sur le SMIC aura nécessairement, en année pleine, un impact en 2022 de l'ordre de 60 000 euros.

ii. Régimes indemnitaires

Pas de modification sur l'enveloppe indemnitaire prévue.

Il est proposé de maintenir l'enveloppe de 15 000 euros pour le Complément Indemnitaire Annuel.

Par ailleurs, le RIFSEEP nécessitant une évaluation 4 ans après sa mise en place, des consultations démarreront dès 2022 sur ce sujet pour une présentation des conclusions en 2023.

iii. Nouvelles Bonifications Indiciaires

La NBI n'évoluera pas par rapport à la fin d'année 2021 et l'indemnisation des maîtres d'apprentissage.

iv. Heures supplémentaires rémunérées

La politique de rémunération des heures supplémentaires ne changera pas. La mise en place d'astreintes techniques pourrait néanmoins avoir un impact à la marge.

v. Avantages en nature

Pas de modifications.

vi. Autres avantages

Pas de modifications.

Une réflexion est actuellement menée sur une revalorisation des aides au paiement de la prévoyance des agents. Le contrat de groupe actuel augmentera de presque 8 % au 1^{er} janvier 2022.

1.6.c La durée effective du travail dans la commune/passage aux 1607 heures

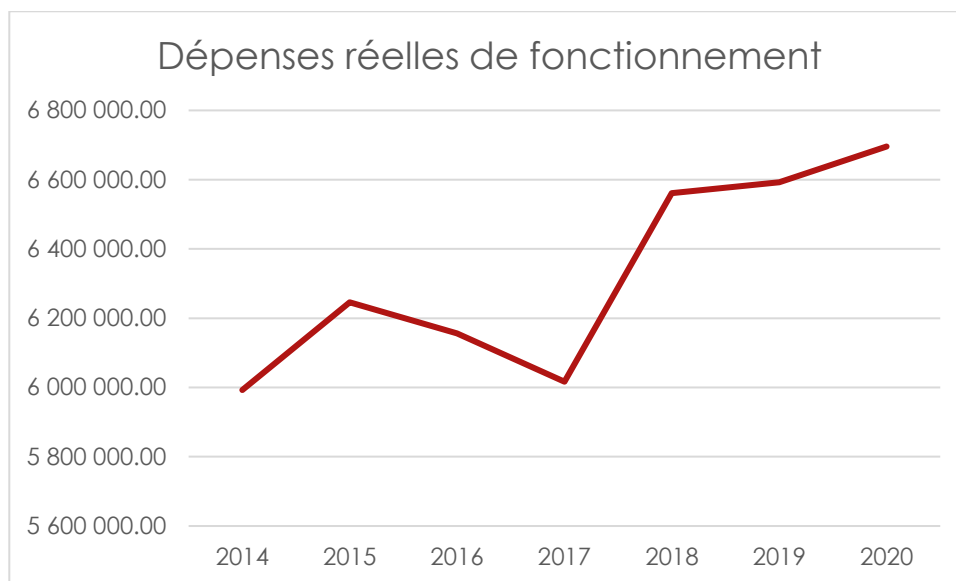
La durée est de 1607 heures depuis le 1^{er} janvier 2021, conformément à la loi de modernisation de la fonction publique.

1.6.d Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Stabilisation sous réserve des dépenses liées aux protocoles sanitaires en vigueur.

La question d'une recherche d'externalisation pour les missions « en tension » (nettoyage, ménage...) se posera.

1.7 L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT, EXPRIMÉES EN VALEUR, EN COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une augmentation en valeur depuis 2017, principalement du fait de l'intégration des anciens budgets annexes cimetière et EHPAD.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement (en K €)	5 992	6 246	6 156	6 016	6 560	6 592	6 695

II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POLITIQUES DE LA COMMUNE

Les orientations budgétaires politiques de la commune comprendront, bien entendu, le report des actions non réalisées en 2021 (Cf. Tableau infra).

De nouveaux projets seront aussi déployés.

2.1 AFFIRMER LES POLITIQUES EDUCATIVES MUNICIPALES TOUT EN L'INSCRIVANT DANS LE NOUVEAU DISPOSITIF DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE GESTION

Les politiques éducatives péri et extra scolaires connaissent de nombreux changements depuis quelques années.

La continuité éducative s'organise désormais autour du Projet Educatif de Territoire et, donc, de l'articulation des services péri et extra scolaires autour de l'école. De plus, les financeurs, et en premier lieu la Caisse d'Allocation Familiale, privilégient une approche territoriale centrée sur l'intercommunalité et non plus les communes avec un nouveau partenariat intitulé Convention Territoriale de Gestion (CTG).

Ce changement d'échelle territoriale nécessite une présence dans les instances de travail intercommunales afin de présenter et de défendre les politiques menées au niveau communales, fortement dépendantes des aides CAF.

2.2 POURSUIVRE LA POLITIQUE DE RENOVATION ET DE PRESERVATION DU PATRIMOINE BATI

Un audit a été réalisé en 2020-2021 par l'APAVE sur 32 bâtiments communaux (sur 55 au total). Ont été exclus les bâtiments construits ou rénovés récemment ainsi que les WC publics et chapelles.

Dans le cadre de cet audit, un indice de vétusté a été attribué par l'APAVE. Le classement est le suivant :

- 2 bâtiments ont une mauvaise note (ancienne mairie et ALSH);
- 24 sont en état moyen de vétusté;
- 6 sont en bon état;

Cette note prend en compte la conformité réglementaire (notamment contrôles périodiques, l'état de l'enveloppe structurelle du bâtiment, du clos-couvert, du second œuvre (cloisons, menuiseries, sols, faux-plafonds), de la plomberie (y compris chauffage et ventilation), de l'électricité et des équipements de sécurité.

Le bureau d'études a proposé, ensuite, une programmation de travaux d'amélioration des bâtiments sur 10 ans par tranches de 2 ans.

Le montant total des travaux est estimé à environ 3 580 000 € HT avec la répartition suivante :

- 1 171 000 € HT entre 0 et 2 ans
- 670 000 € HT entre 2 et 4 ans
- 461 000 € HT entre 4 et 6 ans
- 216 000 € HT entre 6 et 8 ans

- 1 012 000 € HT entre 8 et 10 ans
- 40 000 € HT après 10 ans
- Et 10 000 € HT de travaux réglementaires.

Cet audit est complété par un audit énergétique avant chaque grosse rénovation sur les bâtiments (Cf. infra) ainsi qu'une analyse des chaufferies dans le cadre de notre marché de maintenance des chaufferies.

Le Budget 2022 intégrera les premières dépenses de rénovation et de préservation des bâtiments conformément aux préconisations de l'audit.

2.3 POURSUIVRE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT & DE CADRE DE VIE

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) détermine les orientations à mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, pour lutter contre le changement climatique à horizon 2050 au travers de deux ambitions :

- Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050
- Réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français

La commune souhaite poursuivre des efforts déjà engagés afin de répondre durablement à cet enjeu

a) Amorcer un bilan carbone communal en démarrant sur les audits énergétiques (équipements, bâtiments, usages/pratiques...)

La commune de Rosporden, dans la mise en œuvre de ses orientations d'aménagement et d'équipement, par la gestion de son patrimoine et l'exercice de ses compétences, joue un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique au même titre que l'ensemble des collectivités locales. A l'échelle nationale, ces dernières émettent 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES).

Consciente de son impact, la commune souhaite réaliser un bilan carbone de la collectivité afin d'évaluer le niveau de ses émissions et de définir un plan d'actions pour limiter ses impacts à courts, moyens et longs termes.

Des études et diagnostics ont été réalisés sur les bâtiments suivants :

- Centre culturel
- Ecole élémentaire de Kernével avec le SDEF
- Salle polyvalente et restaurant municipal de Kernével

Il est proposé de poursuivre ce processus d'audit sur les bâtiments suivants (en amont des gros projets de rénovation).

- REMISE DU MOULIN
- ECOLE DES ÉTANGS
- ALSH
- STM
- HÔTEL DE VILLE (ÉTUDE THERMIQUE)

b) Développer les équipements de production d'énergie renouvelable

Associée au sein de la SAS Moulins de Rosvel, la commune s'engage dans la poursuite du projet de création d'un parc éolien au nord de la commune en partenariat avec Nass&Wind et la Sembreizh. Le dépôt des dossiers règlementaires notamment la demande d'autorisation environnementale (DDAE) devrait intervenir en début d'année.

La commune souhaite également accélérer le travail autour du projet de micro - centrale hydroélectrique en partenariat avec le SDEF.

c) S'engager pour la biodiversité

La commune bénéficie d'un patrimoine naturel d'exception qu'elle veille à préserver au travers ses projets d'aménagement et la gestion et la valorisation de ses espaces naturels (Parcours Pêche Famille, cheminements doux, voie verte...)

Dans un souci de lisibilité et de mise en cohérence de ses actions en faveur de la préservation et de la mise en valeur de ses espaces naturels (renaturation de sites urbains en friche, mise en place d'une gestion différenciée, candidature au label ApiCité...), la commune souhaite lancer l'élaboration d'un atlas la biodiversité communal (ABC), préalable à la construction d'un plan biodiversité communal.

Le cahier des charges ira au-delà d'un simple inventaire en ce qu'il demandera à l'opérateur retenu de dégager les points forts à valoriser, les fragilités à corriger et de dresser des pistes de préconisations en vue de construire le plan communal en faveur de la biodiversité.

d) S'inscrire dans la loi EGALIM en renforçant la part de l'alimentation issue des productions biologiques et des circuits courts dans la restauration scolaire

Les services de la restauration scolaire ont déjà intégré les éléments principaux découlant de la loi EGALIM, notamment:

- LA PART DU BIO
- LA PART DE MENU VÉGÉTARIEN
- LA FOURNITURE DE DENRÉES DANS LE CADRE DE CIRCUITS COURTS.

Un logiciel de suivi sera acquis afin de mesurer concrètement la part de commandes bio/locales.

2.4 UN PROJET DE TERRITOIRE POUR BÂTIR LA VILLE DE DEMAIN

Suite aux restructurations, notamment dans l'agroalimentaire, ayant impacté l'image d'une ville connue historiquement pour son tissu industriel, la municipalité a amorcé plusieurs actions autour d'un projet de territoire destiné à donner un nouvel élan à la ville (requalification de son centre-ville et du centre-bourg de Kernével, l'aménagement d'un Pôle d'Échange Multimodal aux abords de sa gare ferroviaire, la mise en valeur de ses étangs ou le développement des services à la population)

Rosporden est lauréate depuis décembre 2020 de l'appel à projet national « Petites Villes de Demain ». Ce programme destiné à soutenir les initiatives des communes de moins de 20 000 habitants, lui

offre l'opportunité de poursuivre son projet de développement et d'aménagement durable en lui faisant bénéficier d'un réseau d'expertise et des soutiens financiers indispensables.

Parallèlement, la revitalisation économique est également une priorité afin de permettre aux habitants de travailler à proximité de chez eux, de limiter les déplacements domicile-travail vers les bassins quimpérois, concarnois ou lorientais, et d'assurer un équilibre entre développements résidentiel et productif. Dans ce cadre, le traitement des nombreuses friches industrielles est un sujet qui pèse sur l'urbanisme et l'image de la ville.

Ainsi, c'est dans un contexte de dynamisme et de renouvellement urbain fort que la commune souhaite inscrire ses actions.

a) Poursuivre les actions d'amélioration de l'environnement urbain (friches, patrimoine, grands projets)

i. Programme de rénovation de l'Eglise Notre Dame

Un diagnostic approfondi de l'église avait été réalisé en 2015 par le Cabinet DE PONTAUD assorti de nombreuses prescriptions relatives notamment à l'état de dégradation de certaines parties de l'édifice et des éléments mobiliers. Le montant prévisionnel total des travaux avoisine les 1 200 000€ HT.

Afin de bénéficier d'un soutien financier, notamment celui de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la commune a sollicité au printemps 2020 l'extension du périmètre de protection à l'ensemble de Notre-Dame. En effet, le chœur, le porche et le clocher sont aujourd'hui les seuls à être classés.

Dans ce cadre, le Conseil municipal avait souhaité que l'ensemble de l'édifice fasse l'objet d'un classement par délibération du 13 novembre 2018. Cette demande a été transmise à la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui l'a examinée en délégation permanente de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne le 24 février 2020.

Après avis favorable de cette dernière, la demande a été transmise en séance plénière de la même commission qui a, elle aussi, délibéré favorablement. La demande a donc été ensuite transmise au Ministère de la culture. La commune est désormais en attente d'informations sur la suite de l'instruction.

Les travaux envisagés dans un premier temps concernent la restauration extérieure et intérieure du clocher ainsi que la restauration du chœur, du bas-côté du chœur et du porche sud, en 2 tranches.

Une programmation devra être finalisée en 2022 afin de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

ii. Projet de réhabilitation de l'ancienne mairie : création d'un centre social et d'un espace associatif

Le projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie dans la perspective d'y accueillir les activités du Centre Social associatif « Chemins de Faire » ainsi qu'un espace dédié aux associations du territoire est situé en cœur de ville, à proximité immédiate de l'actuelle Mairie, face aux étangs et de l'église classée de

Notre Dame. De par sa situation en hyper-centralité, ce projet constitue un des axes stratégiques majeurs de l'étude « dynamisation du centre-ville » menée dans le cadre de la réponse à l'appel à projet régional de la commune.

Les résultats de la consultation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage seront connus en Novembre et permettront de finaliser une programmation au premier semestre.

iii. Création d'un espace dédié à la jeunesse et à la pratique des sports de glisse urbaine

Le projet de création d'un espace dédié à la jeunesse et à la pratique des sports de glisse urbaine se situe sur l'ancien site, en cours de déconstruction par Concarneau Cornouaille Agglomération, de la piscine Caneton au cœur du complexe sportif de Rozanduc.

Une réflexion sur le devenir de ce site a été engagée dès 2019 par les jeunes du territoire.

Vecteur de cohésion sociale, ce site aura vocation à favoriser les échanges, les rencontres. Il sera un véritable lieu de vie situé au cœur de la commune et permettra également d'animer le cœur de ville autour de la culture urbaine.

Les principaux objectifs du projet sont de proposer un aménagement d'un site, accessible à tous et toute l'année, dédié à la pratique du skate et du BMX en complémentarité avec les autres équipements du territoire de l'agglomération, notamment la création d'un bowl.

Le projet comprendra l'aménagement d'un bowl fermé indépendant accompagné de modules de skate. Le site, couvert/semi-couvert sera aménagé avec des bancs, parc à vélo, wifi et éclairage alimenté via du photovoltaïques ou des ombrières. En outre, un espace garage permettra notamment de ranger le matériel d'animation des services et les véhicules.

Phasage :

- Maîtrise d'œuvre Hiver 2021
- Démarrage : printemps 2022
- Fin de réalisation : Automne 2022

iv. Programme de reconversion des friches industrielles

La gestion et la reconversion des friches industrielles sur le territoire de la commune constituent un enjeu majeur pour son développement futur. La commune et CCA œuvrent de concert, en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, à leur requalification (12 hectares en totalité) en secteur à vocation d'habitat ou économique.

La commune a identifié 3 friches à recycler qui sont sans activités depuis de nombreuses années et qui présentent des problématiques environnementales et de sécurité, à savoir : la friche Caugant, la friche Minez et la friche Eureden/Boutet-Nicolas.



- **LA FRICHE CAUGANT SISE RUE DE PONT AVEN**

Le projet de la friche Bonduelle, porté par CCA, a pour objectif d'accueillir, après d'importants travaux de remise en état, une zone d'activités économiques de 3ha.

- **FRICHE DITE « MINEZ », ROUTE DU BOUT DU PONT : ACQUISITION ET DÉCONSTRUCTION COURANT 2022**

Situé au sud-est de l'agglomération, le site d'une superficie d'1.8ha se trouve à proximité immédiate de l'Aven au Nord mais également d'équipements structurants tels que le centre culturel et le stade Louis Rivière. Afin de soutenir la création de logements sur son territoire, la commune de Rosporden a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) pour l'accompagner dans le cadre de la déconstruction et la dépollution du site. Le foncier réhabilité aura vocation à accueillir une opération d'habitats en petits collectifs.

- **FRICHE DITE « BOUTET-NICOLAS »/ EUREDEN, RUE RENAN : ACQUISITION ET LANCEMENT DE LA DÉCONSTRUCTION EN 2022**

La friche dite « Boutet-Nicolas » est située le long de la rue des Peupliers et de la rue Ernest Renan. Les parcelles identifiées constituent un tènement foncier de 61 894m².

Dans le cadre de son projet de PLU arrêté, la commune a souhaité conserver la vocation économique des parcelles situées au nord de l'emprise foncière et donner une vocation habitat/tertiaire/services à la partie sud, située le long de la rue Ernest Renan. Les deux-tiers des parcelles sont impactées par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et sont inconstructibles. La partie centrale du site sera renaturée afin de recréer la continuité écologique le long du Roudou et aménagée en espace de promenades pour piétons et cycles.

v. Projet de rénovation de la mairie-annexe de Kernével et d'accueil de l'agence postale (un nouvel espace services de proximité)

Dans le cadre des études réalisées pour le dynamisme du centre bourg de Kernével, la commune avait engagé une réflexion autour d'un projet de rénovation, notamment énergétique et de mise en accessibilité de la mairie-annexe de Kernével, bâtie sur deux niveaux en 1948.

Ainsi, le projet vise à la fois à réduire les dépenses énergétiques du bâtiment mais également à offrir aux habitants un espace de service adapté aux besoins ainsi qu'au maintien du bureau de poste en milieu rural.

vi. Accueil d'un centre de gestion comptable et d'un accueil de proximité dans l'ancien foyer des Etangs

La commune a été retenue par la direction départementale des finances publiques pour l'accueil d'un centre de gestion comptable et d'un accueil de proximité pour les contribuables. Entre vingt et trente agents du Trésor seraient ainsi positionnés dans des nouveaux locaux.

La municipalité a pris une option sur les anciens locaux administratifs du foyer Kan Ar Mor pour accueillir le nouveau centre de la DDFIP. Ce bâtiment dispose d'une surface importante qui excède les besoins du Trésor public. Aussi, la commune souhaite profiter de cette opportunité pour développer un « pôle de services publics » permettant d'héberger différents services et partenaires du territoire et ainsi renforcer l'ancrage local du service public. Des contacts ont été noués avec CCA et le Département pour savoir s'ils pourraient être intéressés pour y localiser des services.

vii. Dynamisme du cœur de ville

La commune souhaite finaliser l'étude « dynamisme du cœur de ville/bourg » initiée en 2019 suite à sa candidature à l'appel à projet régional. Les fiches opérationnelles d'aménagement qui seront proposées permettront d'alimenter les réflexions de la commune dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » et de préparer la mise en place d'une opération de revitalisation du territoire (ORT). Les questions de la dynamique commerciale et de la mise en valeur artistique et culturelle du centre-ville/bourg sont également étudiées en parallèle.

En effet, l'objectif de la commune est de disposer d'un cadre, d'un fil conducteur afin de rénover la ville et ses espaces de manière cohérente et transversale.

▪ **ZOOM SUR...ESQUISSE LA RÉNOVATION ET L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR « ALSACE-LORRAINE »**

Le secteur « Alsace-Lorraine », dont le périmètre élargi fera l'objet d'un programme global d'aménagement dans le cadre de l'étude cœur de ville, présente de nombreux enjeux. En effet, il s'agira à la fois de repenser les espaces afin de sécuriser les flux de circulation piétons, cycles et motorisés tout en offrant aux habitants un niveau d'équipements dédiés à la culture, la vie associative et à l'enfance de qualité (centre culturel, ALSH...).



Re-connecter la rue Renan au Centre-ville et à la gare

Le secteur de la « rue Renan » constitue un second enjeu majeur en matière de dynamisme du cœur de ville. Le projet de déconstruction de la friche Eureden (Boutet-Nicolas) permettra de donner une nouvelle image à ce secteur, il contribuera aussi à préserver la biodiversité grâce à un programme de renaturation et de création de liaisons douces inter-quartiers. Afin de favoriser les opérations de renouvellement urbain le long de la rue Renan, la commune s'est engagée, aux côtés de la SNCF et de CCA, dans une réflexion relative à l'aménagement d'une passerelle piétonne permettant de connecter ce secteur au pôle d'échanges multimodal dont la livraison est prévue en fin d'année. A la place de l'ancienne Perception, un programme de création de logements porté par Finistère Habitat permettra également d'accueillir les activités de la Mutualité 29 56. Les parcelles situées à l'Ouest, accueillant l'ancien DAKY ainsi que les locaux administratifs et techniques de Boutet-Nicolas permettront de réfléchir à une opération de production de logements par un opérateur en y intégrant des aménagements piétons/cycles sécurisés. Enfin, ce projet de réhabilitation du secteur de la rue Renan s'articule avec le projet de rénovation de l'EHPAD Ker Lenn, les réflexions relatives à l'aménagement d'un espace intergénérationnel sur le site de l'ancien Super U, la reconversion de l'ancien Foyer des étangs en un espace de services à la population et les activités de jardins partagés proposées par le Centre social « chemins de Faire »

